

ALERTE ORANGE

DASES / DFPE / CASVP / DPSP / DRH

REVALORISATION DE PRIME DES AGENTS DE LA FILIÈRE SOCIALE

LA CFDT CONSTATE

La **CFDT**, après avoir été alertée par de nombreux agents, a saisi la DRH concernant le versement de la revalorisation du régime indemnitaire des Conseillers Socio-Educatifs, Assistants Socio-Educatifs et Secrétaires Médicales et Sociales dans le cadre du protocole d'accord de 2017, que la CFDT a signé.

Une certaine confusion

L'incompréhension des agents provenait du non-respect des modalités de versement prévues dans le courrier de la DRH de 2017, signé par le DRH de l'époque.

En effet, la Ville a décidé de mensualiser une partie de cette revalorisation à partir de janvier 2019 et d'en verser qu'un quart en juin.

Le CASVP, lui, a appliqué à la lettre les modalités prévues dans le courrier de 2017.

LA CFDT DÉNONCE

Il en découle une solution en demi-teinte. Il a été convenu de verser toutes les mensualités initialement prévues d'août à décembre (5 mois) sur la paie d'août. Cela aura naturellement pour conséquence que les paies de septembre à décembre seront inférieures à celles que les agents perçoivent depuis janvier.

À compter de janvier 2020, la revalorisation annuelle pour chaque corps ayant bénéficié de cette prime sera mensualisée en intégralité et la DRH s'est engagée à rouvrir les négociations sur la poursuite de cette revalorisation notamment pour les ASE devenus catégorie A.. La DRH va transmettre dans les meilleurs délais à l'ensemble des agents concernés (CSE, ASE et SMS) un courrier personnalisé expliquant ce nouveau processus.

La CFDT est à vos côtés pour exiger de la Ville qu'elle suive ses engagements !

CFDT UN SYNDICAT ANCRÉ DANS VOTRE RÉALITÉ !

